

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du mardi 5 septembre 2023

Date de convocation : 28/08/2023
Date d'affichage : 28/08/2023
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 15 présents : 12 votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le mardi cinq septembre à vingt heures quinze minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc – PESENTI Jean-François - THIRIET Hubert - BOUVIER Alexis - MAITREPIERRE Sylvie – FREITAS Laure - MAZUIR Carole - FACHINETTI Aurélie - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

PONS Claude,
GRILLET Rodrigue, excusé donne pouvoir à THIRIET Hubert,
PERRODIN Emilie, excusée donne pouvoir à MAZUIR Carole.

Secrétaire de séance : MAITREPIERRE Sylvie

La séance est ouverte à 20h15

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2023 est approuvé par le secrétaire de séances et le maire.

PROCES-VERBAL DE SEANCES

1. Acceptation de la démission du 2ème adjoint

Monsieur le Préfet a accepté la démission de Claude PONS à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE la démission de Monsieur PONS du poste de 2^{ème} adjoint au Maire ainsi que la démission de son mandat de conseiller municipal.

Procès-Verbal 2023-09-05

2. Détermination du nombre de poste d'adjoints

Suite à la démission du 2^{ème} adjoint, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

- Christophe RODIA, 3^{ème} adjoint devient 2^{ème} adjoint,
- Marc HUGONNET, 4^{ème} adjoint devient 3^{ème} adjoint.

L'indemnité de fonction est recalculée en fonction du barème légal.

3. Demande de rattachement de l'association ARLJ à Lavancia-Epercy

L'association ARJL a élu son bureau le 3 juin 2023 avec un siège social à Molinges et a inscrit l'association auprès de la préfecture. Le 1^{er} septembre 2023, cette association a fait un courrier de demande de rattachement à la commune de Lavancia-Epercy pour un concours de pétanque programmé au 23 septembre 2023.

Le stade a été réservé au nom du membre de l'association qui habite à Lavancia-Epercy pour le 23 septembre 2023 avec le contrat d'assurance de l'association.

Le conseil municipal ne donne pas un avis favorable à leur demande pour la raison suivante : la location pour une association extérieure à la commune n'est pas autorisée dans le règlement de location même si cette personne réside dans la commune.

4. Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel

Jean-Louis TODESCHINI (ancien employé communal) viendra 3h30 par semaine le mardi matin et si besoin pour des urgences pour former les nouveaux employés communaux.

Les nouveaux horaires des agents communaux sont 8h00 – 12h00 et 13h00 – 16h30.

Fin de séances : 22h14

A Lavancia-Epercy, le 5 septembre 2023

Signature
Le Maire,
Bernard JAILLET

Le secrétaire de séance,
MAITREPIERRE Sylvie

